

ARTICLE 9.

Pour être associé, il suffit de porter fidèlement le scapulaire et d'adresser à M. le curé de Pellevoisin ses noms de baptême et de famille, avec l'indication de la paroisse et du diocèse que l'on habite.

INDULGENCES PLÉNIÈRES

ATTACHÉES A L'ARCHICONFRÉRIE DE NOTRE-DAME
DE
PELLEVOISIN
ET QUI SONT TOUTES APPLICABLES AUX
AMES DU PURGATOIRE

1^o Le jour où l'on prend le scapulaire. —
2^o Le 15 février. — 3^o Le 19 février. — 4^o La Fête-Dieu. — 5^o La fête du Sacré-Cœur. — 6^o Le 2 juillet, fête de la Visitation de la sainte Vierge. — 7^o Le 9 septembre. — 8^o Le 15 septembre. — 9^o Le 11 novembre. — 10^o Le 8 décembre, fête de l'Immaculée-Conception.